

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025

Date de reception de l'AR: 20/05/2025



066-246600415-DE_063_2025-DE
A G E D I

CONSEIL D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
ROUSSILLON CONFLENT

Le Jeudi 13 Juin 2024 à 18h00
Lieu : Maison de la jeunesse à Ille sur Tet

PROCES VERBAL

Membres présents: collège des élus :

Monsieur Jacques GARSAU (T), Madame Marie MARTINEZ (T), Monsieur Frédéric BOURNIOLE (T), Monsieur Claude AYMERICH (T), Madame Florence BAPTISTE (T), Madame Claudine BOTEBOL (T).

Membres présents : collège des socio – professionnels:

Madame Sigrid BAQUILLON (T), Madame Pauline PROD'HOMME (T), Madame Valérie HUMBERT (T).

Autres présents :

Mesdames Valérie MARTY DGS, Marianne ETCHEVERRY Responsable OTI.

Membres absents excusés : Monsieur Jérôme PARRILLA (T), Monsieur Benoît BONACAZE (T).

Membres absents : Madame Camille ROBERT (T).

Rappel Ordre du jour :

1. Tarifs taxe de séjour 2025.

Le président de l'Office de Tourisme Intercommunal Jacques GARSAU ouvre la séance en remerciant tous les présents pour leur intérêt, et rappelle l'ordre du jour.

. Rappel de l'ordre du jour.

1. Tarifs taxe de séjour 2025

Marianne ETCHEVERRY explique qu'une étude comparative des tarifs de la taxe de séjour pour 2025 a été effectuée suite à une alerte de la nouvelle plateforme taxe de séjour de la communauté de commune : Nouveaux territoire.

Suite à cette alerte, plusieurs comparaisons de tarifs ont été effectuées, notamment avec Ocsitan/ D.G.F.I.P du 15.10.2023, mais également avec les prix plancher et plafond 2025 fournis par l'I.N.S.E.E (taux de croissance, indice des prix à la consommation). Elle poursuit en précisant que tous les hébergements ne sont pas concernés, mais seulement quelques catégories (en rouge), soit :

- 3 catégories :
- hôtels, résidences et meublés de tourisme 4*,
- les hôtels, résidences et meublés de tourisme 3*,
- les hôtels, résidences et meublés de tourisme 2*
- tout hébergement en attente ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.

Rappel du nombre de logements par catégorie 5 logements pour la catégorie 4*, 19 logements pour la catégorie 3*, 10 logements pour la catégorie 2* et 39 logements non classés.

Marianne ETCHEVERRY rappelle les tarifs appliqués en 2024, et souligne que les dernières augmentations sont dues aux taxes additionnelles du département (+10%) et de la région (+34% applicable au 1^{er} Janvier 2024).

Monsieur GARSAU et Madame ETCHEVERRY insistent sur le fait qu'il faut proposer un maximum d'hébergements classés sur le territoire, c'est un gage de qualité d'accueil pour nos touristes.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025

Date de reception de l'AR: 20/05/2025

066-246600415-DE_063_2025-DE
A G E D I

► Rappel des tarifs en vigueur :

CATEGORIES D'HEBERGEMENT CATEGORIES OF ACCOMMODATION	CLASSEMENT TOURISTIQUE TOURIST RANKING	TARIFS COMMUNAUTAIRES VOTÉS HORS TAXES	TOUTES TAXES COMPRISES Taxe Additionnelle Départementale 10% Taxe Additionnelle Régionale 34%
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, et meublés de tourisme Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism	Palaces	1.82 €	2.62€
	5*	1.36 €	1.96€
	4*	0.82 €	1.18€
	3*	0.73 €	1.05€
	2*	0.64 €	0.92
	1*	0.55 €	0.80
Villages de vacances Vacation Villages	4* et 5*	0.64 €	0.92
	1*, 2*, 3*	0.55 €	0.80
Chambres d'hôtes, Auberges collectives Bed and Breakfast	-	0.55 €	0.80
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques Camper van's areas and tourist carparks	Par tranche de 24H For a duration of 24H	0.45 €	0.65
Terrains de camping et terrains de caravanage, et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalent Campsites	3*, 4* et 5*	0.45 €	0.65
	1* et 2*	0.20 €	0.29
	Non classés ou en attente Unclassified or awaiting classification	0.20 €	0.29
Ports de plaisance Yacht Harbour	-	0.20 €	0.29
Hébergements non classés ou en attente de classement (hors hébergement de plein air) All unclassified accommodation or accommodation awaiting classification (except for campsite)	-	Taux de 2.5% du coût de la nuitée par personne (plafonné à 1,82€), par personne et par nuit	3.60%

► Présentation des tableaux comparatifs

Tableau Comparatif des tarifications TS (1)

Comparatif de la taxe de séjour avec la moyenne de plusieurs communes du 66									
Ocsitan/Source DGFIP du 15.10.2023									
	Palaces	5*	4*	3*	2*	1*	Terrain de camping 3*,4* et 5*	Terrains de camping 1*,2*	%
Moyenne	2,11	1,50	1,04	0,82	0,62	0,54	0,44	0,20	3,70
Tarif actuel CCRC	1,82	1,36	0,82	0,73	0,64	0,55	0,45	0,20	2,50
Variation	-0,29	-0,14	-0,22	-0,09	0,02	0,01	0,01	0,00	-1,20

Tableau Comparatif des tarifications TS (2)

Comparatif de la taxe de séjour avec prix plancher et prix plafond/ 2025									
Taux de croissance indice des prix à la consommation(Source INSEE): + 4,8 %,									
	Palaces	5*	4*	3*	2*	1*	Terrain de camping 3*,4* et 5*	Terrains de camping 1*,2*	%
Tarif Plancher	0,70	0,70	0,70	0,50	0,30	0,20	0,20	0,20	1,00
Tarif Plafond	4,80	3,50	2,60	1,70	1,00	0,80	0,60	0,20	5,00
Moyenne	2,75	2,10	1,65	1,10	0,65	0,50	0,40	0,20	3,00
Tarif actuel CCRC	1,82	1,36	0,82	0,73	0,64	0,55	0,45	0,20	2,50
Variation avec la moyenne	-0,93	-0,74	-0,83	-0,37	-0,01	0,05	0,05	0,00	-0,50

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025

Date de reception de l'AR: 20/05/2025

066-246600415-DE_063_2025-DE

A G E D I

► Préconisation de nouveaux tarifs taxe de séjour 2025

CATEGORIES D'HEBERGEMENT CATEGORIES OF ACCOMMODATION	CLASSEMENT TOURISTIQUE TOURIST RANKING	TARIFS COMMUNAUTAIRES VOTES HORS TAXES	TOUTES TAXES COMPRISES Taxe Additionnelle Départementale 10% Taxe Additionnelle Régionale 34%
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, et meublés de tourisme Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism	Palaces	2.50 €	3.60 €
	5*	2.00 €	2.88 €
	4*	1.30 €	1.87 €
	3*	1.00 €	1.44 €
	2*	0.70 €	1.01 €
Villages de vacances Vacation Villages	4* et 5*	0.70 €	1.01 €
	1*, 2*, 3*	0.55 €	0.80 €
Chambres d'hôtes, Auberges collectives Bed and Breakfast	-	0.55 €	0.80 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques Camper van's areas and tourist carparks	Par tranche de 24H For a duration of 24H	0.45 €	0.65 €
Terrains de camping et terrains de caravanage, et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalent Campsites	3*, 4* et 5*	0.45 €	0.65 €
	1* et 2*	0.20 €	0.29 €
	Non classés ou en attente Unclassified or awaiting classification	0.20 €	0.29 €
Ports de plaisance Yacht Harbour	-	0.20 €	0.29 €
Hébergements non classés ou en attente de classement (hors hébergement de plein air) All unclassified accommodation or accommodation awaiting classification (except for campsite)	-	Taux de 3% du coût de la nuitée par personne (plafonné à 1,82€), par personne et par nuit	4.32%

Marianne ETCHEVERRY précise que ces tarifs seront applicables si validés au 1^{er} Janvier 2025, et que si nous ne suivons pas les taux indexés en 2025 nous prenons le risque d'avoir le même budget qu'en 2024 mais avec moins de possibilités de réalisation de projets (potentiellement : - 4.8%).

- Autre : Madame HUMBERT précise qu'elle englobe les prix de la taxe de séjour dans son prix final, et que sur son meublé 4* l'impact sera important. Marianne ETCHEVERRY propose de ne pas englober la taxe dans le prix afin d'avoir un prix concurrentiel sur le marché, et de faire payer la taxe sur place en frais obligatoire. Une autre possibilité est envisageable : avoir un classement plutôt en 3* pour faire baisser le prix de la taxe de séjour. Monsieur GARSAU ajoute qu'il faudrait un retour sur la saison 2025 de la part des hébergeurs pour connaître l'impact de ces augmentations de taxes. Monsieur BOURNIOLE souligne que 12 communes sur 16 vont passer en FRR (France Revitalisation Rurale), et pose la question pour savoir si cela peut changer la donne ? Madame MARTY précise que cela va essentiellement changer la fiscalité des entreprises souhaitant s'implanter sur ces zones. Madame MARTINEZ ajoute que les communes doivent délibérer pour une éventuelle exonération de la Taxe Foncière.

Le Président remercie les participants. Fin de la réunion 20h30